

<b>Département du Var</b> <b>CANTON DE VIDAUBAN</b> <b>Commune de LORGUES</b>	<i>République Française</i> <b>COMPTE RENDU</b> <b>des délibérations du Conseil Municipal</b>
L'an deux mille dix-neuf, le trois octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LORGUES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le hall du Centre Culturel, sous la présidence de Monsieur ALEMAGNA Claude, Maire.	
Nombre de conseillers en exercice : 29	date de la convocation : 26 septembre 2019
<b>PRESENTS (17)</b>	Mmes et MM. ALEMAGNA, GROUILLER, MENET, MICHEL, FIORINI, AUGUIN, VIGNAL, WECKMANN, BERTEAS, DUBOIS, PORLIER, HERY, ACCIARI, VERHEYDE, HONTA, MEYER, GALLET
<b>ABSENTS (2)</b>	FORME, DEBEDA
<b>EXCUSÉE (1)</b>	THUILLIER
<b>REPRÉSENTÉS (9)</b>	RIBARIC par ACCIARI, PELLETIER par FIORINI, FAVARD par MENET, RUDEL par VIGNAL, BERTRAND par MICHEL, LOUSSIF par AUGUIN, PERRIN par ALEMAGNA, CHAMBON par GROUILLER, AUGUSTE par MEYER
Secrétaire de séance	Mme VIGNAL

## PROCES-VERBAL

M. le Maire ouvre la séance à 18h30.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la séance du 12 juillet dernier.

Aucune observation.

Mis au vote, le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 12 juillet 2019 est approuvé à l'unanimité.

### **1 - AVENANT A LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE UNIQUE (P.S.U.)**

Mme AUGUIN expose qu'afin de mettre en place de nouveaux dispositifs pour faciliter l'accès réel à tous les jeunes enfants en situation de handicap ou de pauvreté dans les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE), il est demandé d'approuver un avenant à la convention de Prestation de Service Unique.

Monsieur le Maire : J'en profite pour remercier Mme AUGUIN pour tout son travail accompli pour notre jeunesse.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'avenant à la convention de Prestation de Service Unique.

### **2 - REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT MULTI-ACCUEIL D'ENFANTS « LOU PITCHOUNET »**

Mme FIORINI expose que régulièrement, à la demande de la Caisse d'Allocations Familiales, il convient d'actualiser le règlement de fonctionnement de la crèche Lou Pitchounet.

Monsieur le Maire : Je souhaite également vous remercier pour votre travail. Nous avons entrepris le ravalement des façades et le remplacement de toutes les menuiseries extérieures. C'est une belle structure. Nous avons également sur la commune une association d'assistantes

maternelles à qui nous prêtons un local, et que nous invitons à tous les évènements que nous organisons avec la crèche.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le nouveau règlement de fonctionnement de l'établissement multi accueil d'enfants « Lou Pitchounet ».

### **3 - ATELIER D'AIDE ET DE SOUTIEN A LA PARENTALITE : CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE LORGUES ET MADAME GAELLE BETTUS-GIMENO, PSYCHOLOGUE**

M. MENET expose qu'une nouvelle psychologue interviendra en remplacement de Mme GRUWIER, pour assurer une mission qui perdure depuis des années et qui donne entière satisfaction.

Monsieur le Maire : Merci aussi à vous pour tout ce que vous faites entre autres pour notre jeunesse et nos familles. J'en profite pour vous informer que le 15 octobre prochain, dans le cadre de la quinzaine des familles du Var, le service d'éducation spécialisée organise une journée portes ouvertes dans ses locaux de la rue de la Trinité.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la convention à intervenir entre la commune de LORGUES et Mme Gaëlle BETTUS-GIMENO.

### **4 - CONVENTION RELATIVE A L'UTILISATION DES LOCAUX ET DES EQUIPEMENTS SCOLAIRES DU LYCEE PAR LA COMMUNE**

Mme AUGUIN expose que comme chaque année, il est proposé d'approuver la convention relative à l'utilisation des locaux et équipements scolaires du lycée par la commune.

Le Conseil municipal approuve la convention à l'unanimité.

### **5 - ACQUISITION PAR LA COMMUNE D'UN BIEN IMMOBILIER SIS 5 COURS DE LA REPUBLIQUE**

M. GROUILLER expose qu'une partie de l'immeuble sis 5 cours de la République a été mise en vente. Compte tenu de la situation de ce bien, entre l'école Trussy et l'Hôtel de Ville, la commune a fait valoir son droit de préemption moyennant le prix de 216 000 €

Arrivée de Mme RIBARIC à 18h45.

Arrivée de M. DEBEDA à 18h50.

Monsieur le Maire : Le but est d'acquérir du foncier. L'ensemble des immeubles de cet espace compris entre l'école Trussy et l'Hôtel de Ville permettrait l'élaboration d'un projet communal (services administratifs, sociaux, scolaires, etc.). On ne perd pas d'argent, l'immobilier est le meilleur placement. On pourrait louer le rez-de-chaussée à un commerçant. C'est une opportunité à ne pas manquer. Je pense aussi à l'immeuble MATHIEU, on pourrait agrandir la mairie s'il était vendeur.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'acquisition de ce bien.

## 6- DECISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire présente les marchés attribués depuis le dernier Conseil Municipal :

N° DU MARCHÉ	Four. Ser. Trav.	INTITULE	TITULAIRE	NOTIFIE LE	MONTANT € HT
2019/04	T	RENOVATION DES COURTS DE TENNIS LOT 3 Menuiseries métalliques	SARL CODER ET FILS 88 Rue Amiral Entrecasteaux 83 510 LORGUES	01/07/2019	2 500,00
2019/08	T	RAVALEMENT DES FACADES DE LA CRECHE LOU PITCHOUN Lot 1: Peinture et ravalement et moyens généraux Hygiène et Sécurité	SARL GHIGO NICOLAS 62 Avenue Allongue 83510 LORGUES	22/07/2019	62 037,50
2019/08	T	RAVALEMENT DES FACADES DE LA CRECHE LOU PITCHOUN Lot 2: Menuiseries	SARL CODER ET FILS 88 Rue Amiral Entrecasteaux 83 510 LORGUES	16/07/2019	49 679,98
2019/07	T	TRAVAUX DE REQUALIFICATION DU STADE TURCHI LOT 8 - CARRELAGE/FAIENCE/CHAPE	SARL LA MAISON MODERNE 325 RUE PH LAUGIER – BP 20233 83406 HYERES CEDEX	04/07/2019	83 306,28
2019/09	T	EXTENSION RESEAUX HUMIDES "LES OLIVIERS"	COLAS 193 Allée S.Vauban, CS 50060 83618 FREJUS CEDEX	29/07/2019	96 719,80
2019/10	T	TRAVAUX DE REQUALIFICATION DU STADE TURCHI LOT 11: ELECTRICITE	SA SNEF 87 Avenue des Aygaldades 13015 MARSEILLE	26/07/2019	117 331,72
2019/11	T	TRAVAUX VRD LE PERRON	EUROVIA PACA 1016 avenue Jean Lachenaud ZI du Capitou 83600 FREJUS	29/07/2019	56 737,70
2019/12	T	TRAVAUX VRD LA RUELLÉ	EURL JPB CONSTRUCTIONS, 337 Chemin de la Martinette 83510 LORGUES	02/08/2019	52 357,90
2019/01	F	ACQUISITION PRODUITS ENTRETIEN A USAGE DOMESTIQUE ET ARTICLES DROGUERIE Lot n° 1 : Produits d'entretien à usage domestique	SANOGIA PARC D'ACTIVITES DE SIGNES - Allée d'Helsinki BP 50774 83030 TOULON CEDEX P	17/09/2019	Montant minimum annuel: 5 000,00 Montant maximum annuel: 15 000,00
		ACQUISITION PRODUITS ENTRETIEN A USAGE DOMESTIQUE ET ARTICLES DROGUERIE Lot 2: Articles de cuisine	MONGIN JAUFFRET ZI Delta la Valentine 13396 MARSEILLE CEDEX 11	17/09/2019	Montant minimum annuel: AUCUN Montant maximum annuel: 10 000,00
		ACQUISITION PRODUITS ENTRETIEN A USAGE DOMESTIQUE ET ARTICLES DROGUERIE Lot n° 3 : Autres articles de droguerie	SANOGIA PARC D'ACTIVITES DE SIGNES - Allée d'Helsinki BP 50774 83030 TOULON CEDEX P	17/09/2019	Montant minimum annuel: 5 000,00 Montant maximum annuel: 15 000,00

Monsieur le Maire : Deux marchés ont été représentés pour les travaux au stade Turchi. Pour le lot 8 « carrelage » on n'avait pas eu de réponse la première fois. Pour le lot 11 « Electricité », l'entreprise attributaire avait fait faillite.

## 7- QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait lecture d'une question présentée par le groupe Tous pour Lorgues : « Certaines personnes âgées nous ont interpellés, attirant notre attention sur la question des invitations aux diverses actions menées spécifiquement en leurs faveur par le C.C.A.S. (ex : repas de Noël, colis, voyages, vigilance canicule...) Aussi pouvez-vous nous rappeler quelles sont les conditions exigées pour pouvoir bénéficier de ces prestations (bien évidemment hors de toutes les prestations sociales obligatoires). Parmi les bénéficiaires potentiels, existe-t-il néanmoins une sélection opérée en amont ou les invitations et autres prestations sont délivrées systématiquement à toutes les personnes âgées réunissant les conditions requises ? »

Monsieur le Maire : Il faut avoir plus de 75 ans, ce qui représente 1250 personnes environ sur LORGUES. Ceux qui ne viennent pas au repas de Noël reçoivent un colis. Des gens passent à travers, comme les nouveaux arrivants ou ceux qui ne sont pas inscrits sur les listes électorales. On ne peut pas les identifier autrement. Il y a aussi des erreurs de la poste. En juin dernier, il y a eu un gros couac pour l'invitation à l'aïoli.

Mes services sont très à l'écoute de nos personnes âgées, encore plus l'été avec la vigilance canicule.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h05.